



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Lille pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

SESSION 2012

**Certificat d'Aptitude Professionnelle
MAÇON**

EPREUVE EP 1

Analyse d'une situation professionnelle

Durée : 3 h 00 – Coefficient : 4

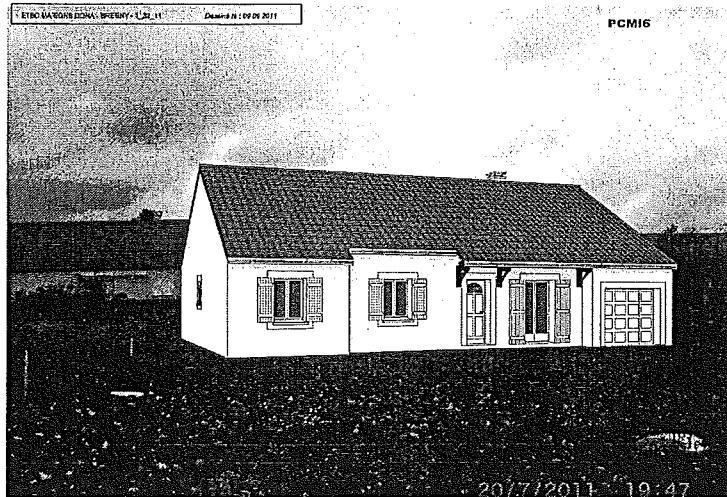
DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier de cette épreuve est composé :

- Du dossier technique : DT 1 / 12 à DT 12 / 12
- Du dossier réponse : DR 1 / 8 à DR 8 / 8

FOLIOS	DOCUMENTS TECHNIQUES
DT 1 / 12	Page de garde
DT 2 / 12	Demande de permis de construire
DT 3 / 12	Plan de masse
DT 4 / 12	Plan du vide sanitaire
DT 5 / 12	Plan du RDC
DT 6 / 12	Façades et pignons
DT 7 / 12	Coupe AA
DT 8 / 12	Plan du garage indépendant
DT 9 / 12	Documentation technique enduit monocouche
DT 10 / 12	Extrait CCTP
DT 11 / 12	Documentation technique (armatures et classes des bétons)
DT 12 / 12	Documentation santé et sécurité au travail

C.A.P. de MAÇON	Session 2012	DOSSIER TECHNIQUE	
Epreuve : EP 1 Analyse d'une situation professionnelle	Coeff. : 4	Durée : 3 h 00	DT 1 / 12



SURFACES ANNEXES

GARAGE INDEPENDANT :	37,19 m ²
GARAGE :	15,39 m ²
TERRASSE :	24,00 m ²
TROTTOIRS :	30,80 m ²

TOTAL SURFACES ANNEXES : 107,38 m²

SURFACES HABITABLES

SALON :	0,00 m ²
SEJOUR :	34,35 m ²
CUISINE :	10,36 m ²
CELLIER :	5,35 m ²
ENTREE :	2,63 m ²
DGT :	4,27 m ²
CHAMBRE 1 :	16,07 m ²
CHAMBRE 2 :	13,27 m ²
CHAMBRE 3 :	12,66 m ²
CHAMBRE 4 :	0,00 m ²
BUREAU :	0,00 m ²
WC :	1,61 m ²
BAINS :	7,04 m ²

TOTAL SURFACES HABITABLES RDC : 107,61 m²

COMBLES 0,00 m² 0,00 m²

TOTAL SURFACES HABITABLES RDC + COMBLES : 107,61 m²

SURFACES

	S.H.O.B	Déd	S.H.O.N
Sous sol	0,00	0,00	0,00
R.D.C	240,14	107,38	132,76
Etage	0,00	0,00	0,00
		TOTAL	132,76
		-5%	126,12

Surf., Couverte	0,00 m ²
Surf. Hab RDC	107,61 m ²
Surf. Hab Etage	0,00 m ²
Total Hab	107,61 m ²
Aménag Etage	0,00 m ²
Surf. Annexes	107,38 m ²

N° de CADASTRE :	Lot n° 2
Surf du Terrain :	623 m ²
COS :	0,00
HT de la Construction (Maison) :	6,200
Déposé en mairie le :	0,00
N° PC :	0,00

TRAVAUX CHARGE CLIENT

Branchement : AEP EU EP TELECOM EDF
 Chemin d'accès
 Puisard
 Régilage des terres
 Cour anglaise + couvercle de regard
 Chape de finition du Garage
 Plancher chauffant par Aérothermie
 Cuisine équipée avec électroménager
 Peinture dans toute la maison
 Fourniture et pose d'un portail et mur de clôture de 1,80 m de hauteur partout
 Fourniture et pose du parquet
 Terrasse de 24 m² et trottoir de 30,80 m²

MAISONS DONA

SAS ETBC

142, route d'Issoudun - 18000 BOURGES
 Tel : 02.48.67.06.21 Fax : 02.48.67.01.81
 E-mail : maison.dona@wanadoo.fr

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

d'une Maison individuelle, d'un Garage indépendant et d'une clôture

PROJET DE Mr et Mme NADAUD
Lotissement « LA MARTINÈCHE »
23250 SOUBREBOST

DOSSIER N° 1 32 11

Dessin : Joseph LAMBOT
 Date : 09/09/2011

MODIFICATIONS :	Date	Ind.
Modification du dessin de la clôture	09/09/2011	A

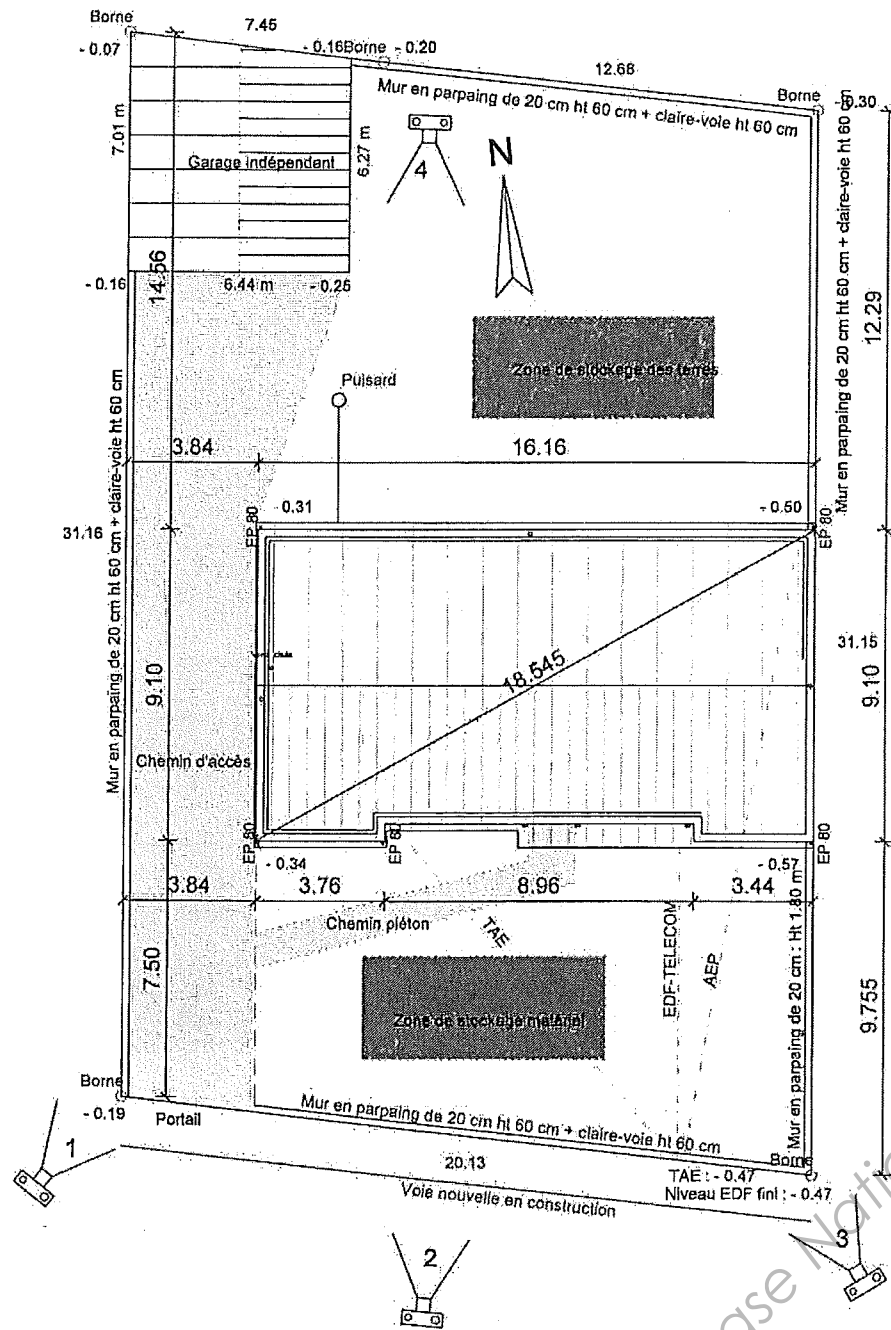
Maçonnerie :	VIDE VENTILE (2 rangs de 25 cm)
Pente :	36°
Combles :	PERDUS
Couverture :	TUILE TERRE CUITE RHONA 10
Couleur Couverture :	FLAMMEE
Enduit :	TON PIERRE
Appuis de fenêtre :	BETON MOULE
Linteau :	DROIT BETON ENCADREMENT LISSE
Chauffage :	PLANCHER CHAUFFANT PAR AEROTHERMIE
VMC :	HYGRO B
Carrelage :	
Isolation :	240 CLOI. STIL (entre Habit. Et Garage)
Isolation périphérique+cloison :	PREGY MAX PREGY DECO CLOI. PLACO PAN CLOI. STIL
Menuiserie :	PVC VOLET PVC
Vitrage :	GRAND LARGE
Sanitaire :	
Assainissement :	TOUT A L'EGOUT
Colombage :	

UN MOIS AVANT L'OUVERTURE DU CHANTIER AUCUNE MODIFICATION NE POURRA ETRE APPORTEE AUX PLANS

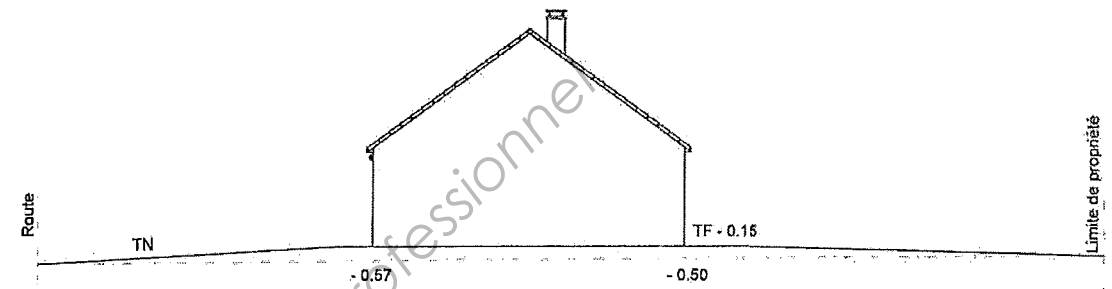
C.A.P. de MAÇON	Session 2012	
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle		DT 2 / 12

TOUS LES AMENAGEMENTS DU TERRAIN SONT A LA CHARGE DU PETITIONNAIRE

PCMI2



PLAN DE MASSE



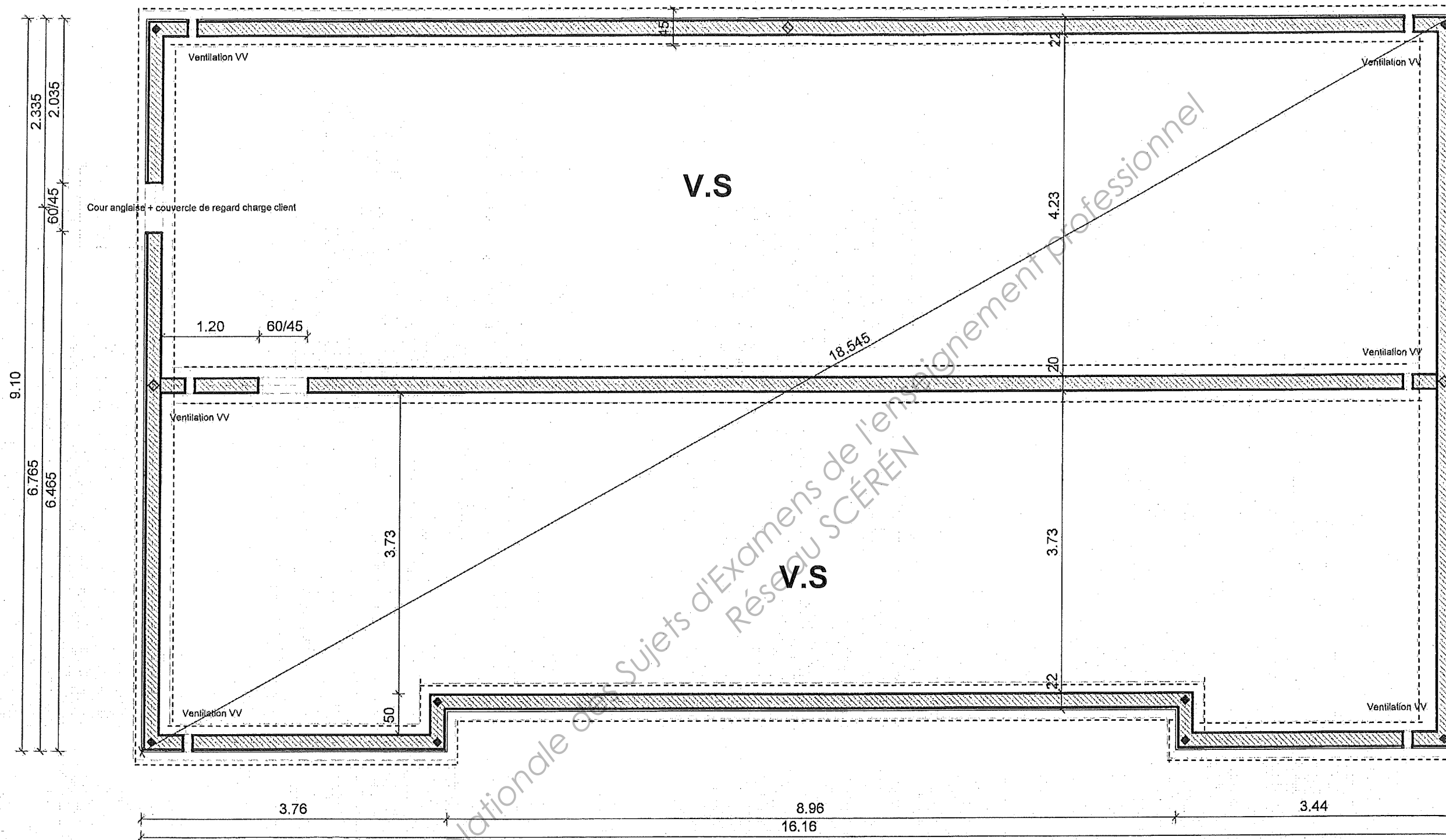
COUPE TERRAIN

TRAVAUX CHARGE CLIENT

- BRANCHEMENTS :
- AEP EU EP TELECOM EDF
- CHEMIN D'ACCES
- REGALAGE DES TERRES
- PUISARD
- COUR ANGLAISE + COUVERCLE DE REGARD
- CLOTURE EXTERIEURE + PORTAIL
- TERRASSE 24 m² + TROTTOIRS 30.80 m²

Date et signature
du maître d'ouvrage

C.A.P. de MAÇON	Session 2012	
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle		DT 3 / 12



PLAN DU VIDE SANITAIRE

Date et signature
du maître d'ouvrage

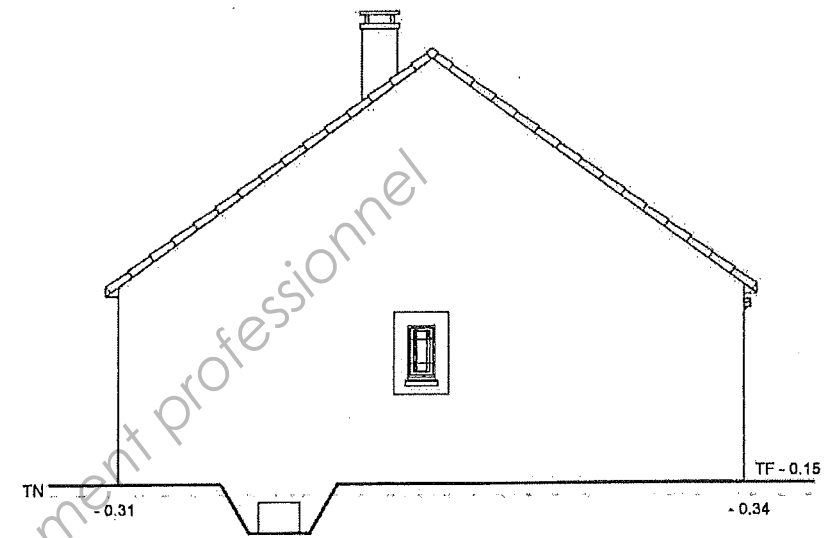
TRAVAUX CHARGE CLIENT :

Cour anglaise + couvercle de regard

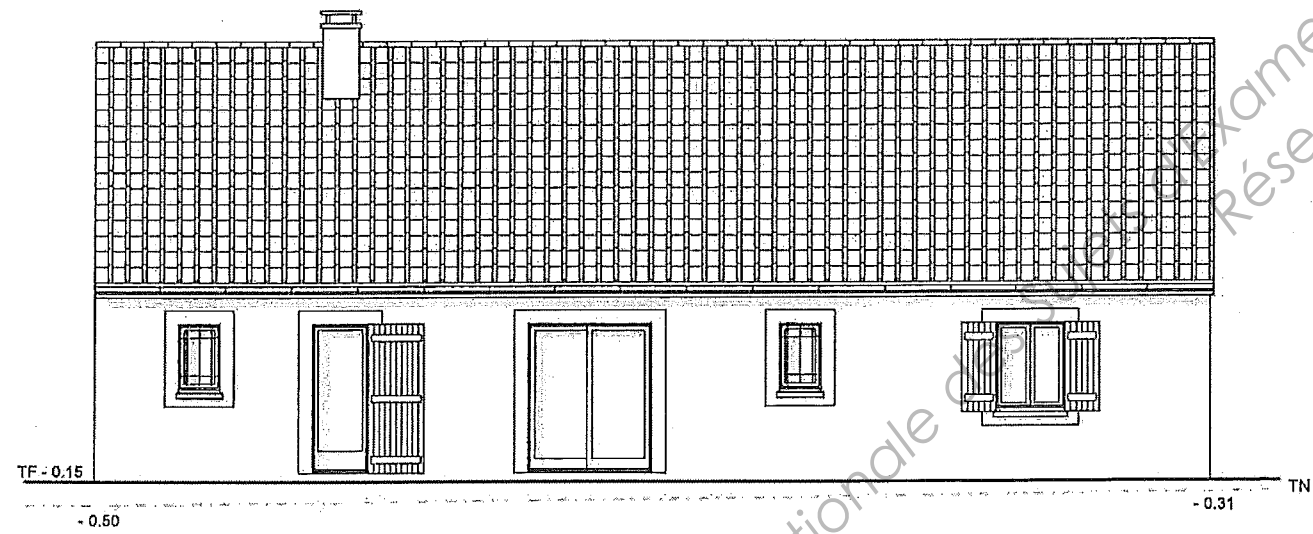
C.A.P. de MAÇON	Session 2012	
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle		DT 4 / 12



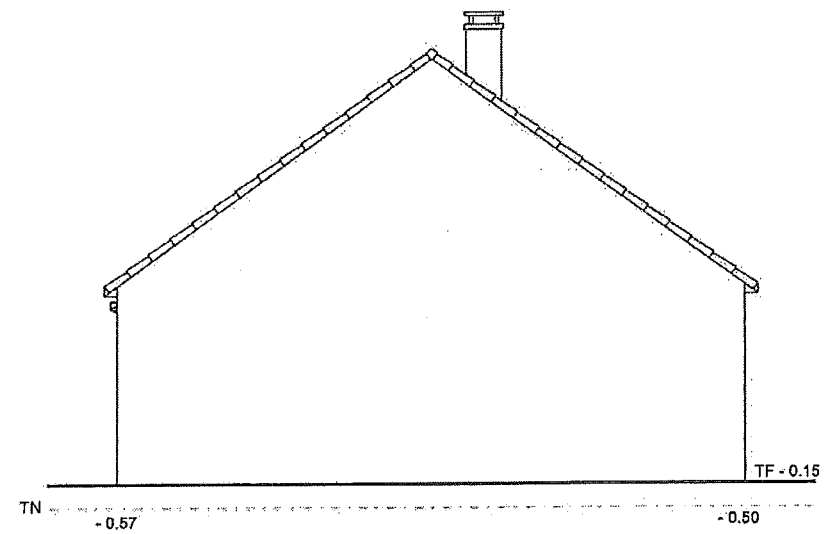
FACADE SUD



PIGNON OUEST



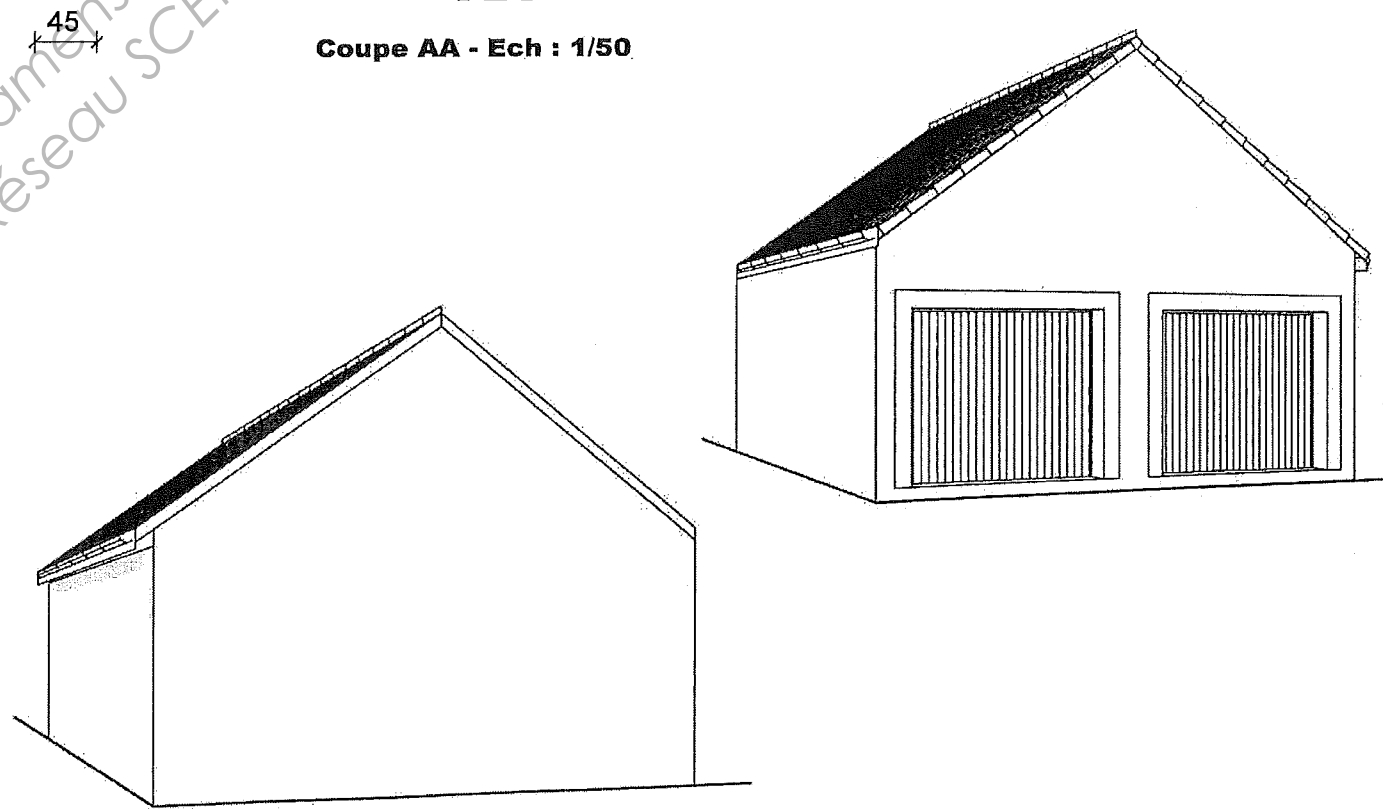
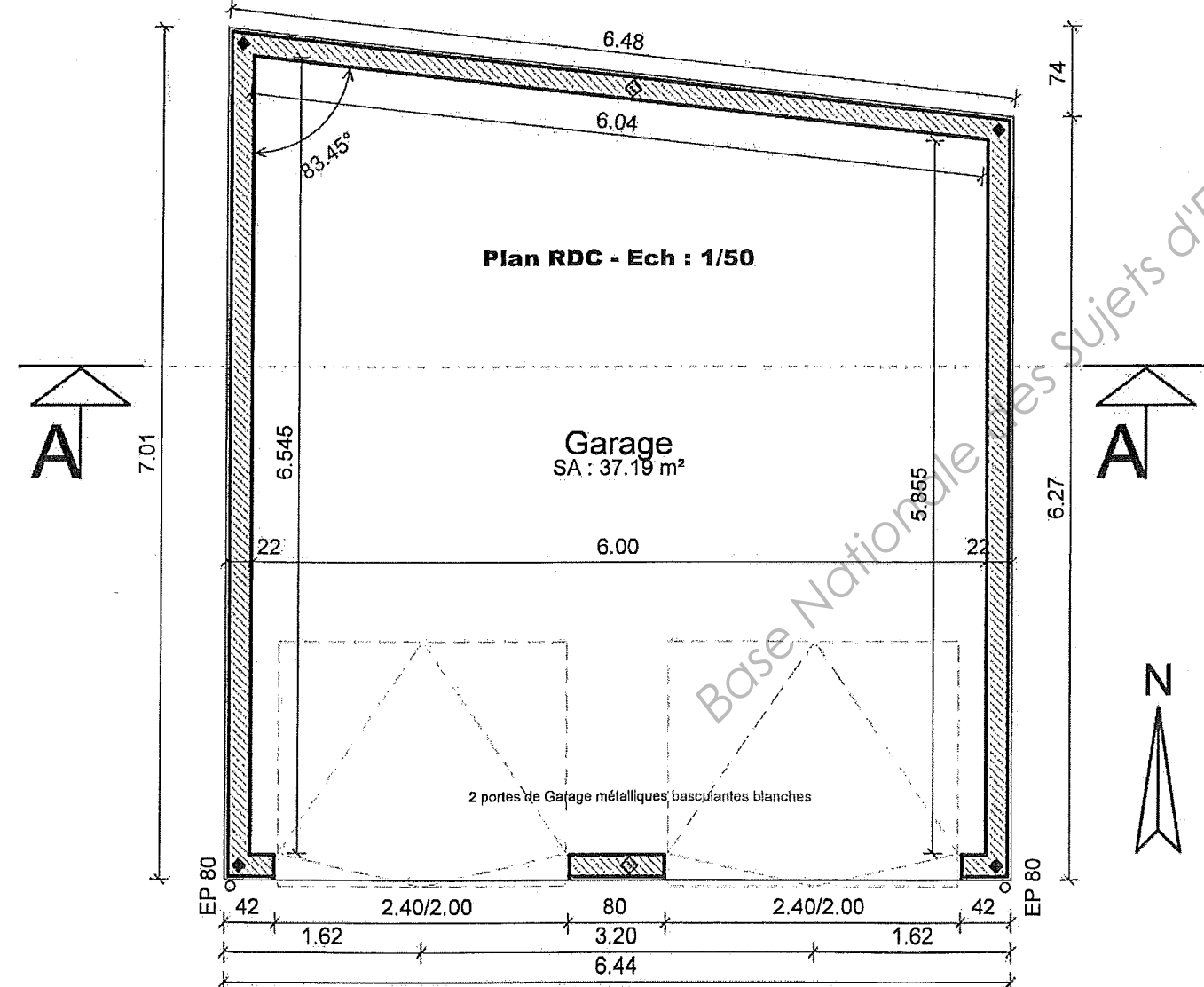
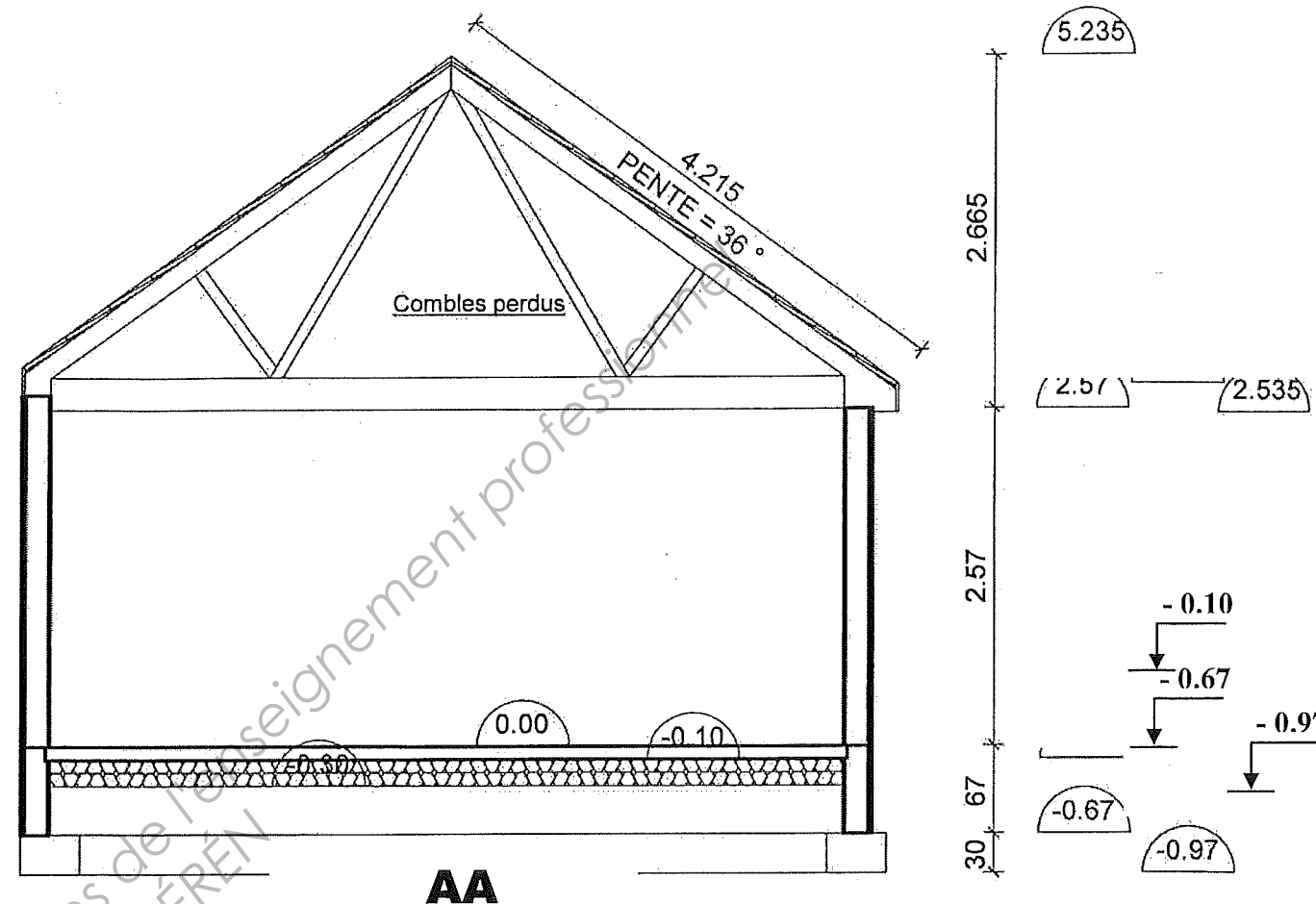
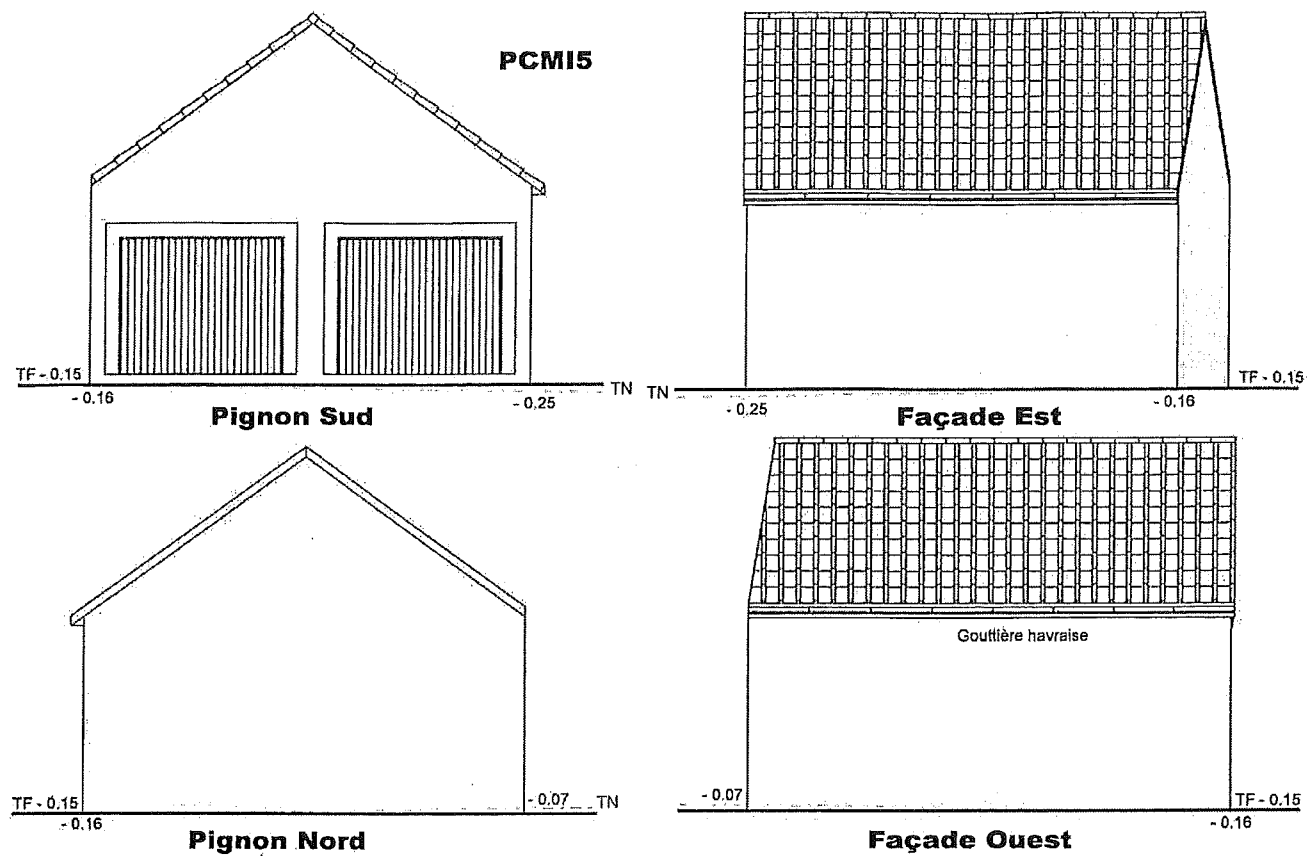
FACADE NORD



PIGNON EST

Date et signature
du maître d'ouvrage

C.A.P. de MAÇON	Session 2012	
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle		DT 6 / 12



C.A.P. de MAÇON	Session 2012	
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle		DT 8 / 12

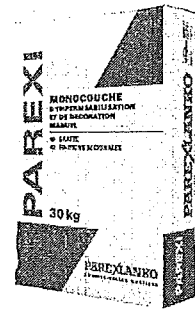
DOCUMENTATION TECHNIQUE

PAREXI

PAREXI

ENDUIT MONOCOUCHE D'IMPERMEABILISATION

ET DE DECORATION



DEFINITION

Enduit monocouche OC3 manuel d'imperméabilisation et de décoration des parois verticales en maçonneries ou béton.

ASPECTS DE FINITION

- gratté
- finitions régionales

SUPPORTS

ADMISSIBLES

- Maçonneries conformes au DTU 20.1 de type Rt3 (béton, blocs béton et briques).
- Murs de béton banché (DTU 23.1).
- Corps d'enduit conforme au DTU 26.1.
- TRADIREX, PARMUREX SANS POUSSIÈRE.
- Supports anciens : consulter le DTU 26.1.

EXCLUS

- Maçonneries de blocs de béton cellulaire (Rt1) et maçonneries classées Rt2.
- Constructions hourdées ou enduites au plâtre.
- Supports exposés inclinés de plus de 10° par rapport à la verticale.

LES +

- Peut être recouvert par des revêtements céramiques sur des petites surfaces.
- Peut être appliqué en parois enterrées (état de surface taloché recommandé).

CARACTERISTIQUES

Composition

Enduit hydraulique à base de :

- Ciment.
- Chaux.
- Sables siliceux et calcaires.
- Pigments minéraux.
- Adjuvants spécifiques.

Performances

- Réaction au feu : A1
- Absorption d'eau à la capillarité : W2.
- Résistance à la compression : CS III.
- Type : OC3.

MISE EN ŒUVRE

Préparation des supports

- Sains, propres, dépoussiérés.
- Éliminer toutes traces de plâtre, de peintures etc...
- La planimétrie et l'aplomb des supports seront conformes aux exigences des DTU 20.1, 23.1.

Matériel

- Application manuelle : truelle / platoir...
- Application possible au pot de projection : débit d'air de 60 m³/h minimum ; pression d'air de 5 à 6 bars.

Préparation du produit

- Dosage en eau : 4,5 à 5,4 litres par sac de 30 kg
- Temps de mélange bétonnière : 5 minutes

CONSOMMATION :

1,6 kg/m² par mm d'épaisseur

Épaisseur de référence pour le calcul des consommations (cf. CSTB) :

Gratté	Rustique / rustique écrasé
16 mm	14 mm

CONDITIONS D'EMPLOI

- Produit destiné aux professionnels.
- Avant application, humidifier le support. Après application, humidifier l'enduit.
- Ne pas appliquer sur supports gelés et en cas de risque de gel.
- Températures minimales d'application : + 5°C pour les teintes claires, +8°C pour les teintes soutenues.
- Au-delà de + 30°C, prendre des dispositions particulières.
- Consulter la fiche de données de sécurité sur www.parexlanko.com

Comme pour tous les enduits monocouches d'imperméabilisation en général, l'emploi et la mise en œuvre du PAREXI sont régis par le DTU 26.1.

En imperméabilisation sur maçonnerie de petits éléments (Rt3 uniquement)

Support	Finition	Maçonnerie soignée		Maçonnerie courante	
		support homogène	support hétérogène	support homogène	support hétérogène
Maçonnerie bloc de béton ou briques Rt3 <i>En imperméabilisation : l'épaisseur maximale, y compris les modérateurs, est de 25 mm</i>	Gratté	• 1 ^{ère} passe de PAREXI de 12 à 15 mm pour assurer un minimum de 10 mm en tout point après grattage.	• Application de PAREXI adjuvanté au 751 LANKOLATEX (0,5 l/sac) d'une épaisseur d'environ 5 mm. • 1 ^{ère} passe de PAREXI d'une épaisseur de 7 mm minimum. • 2 ^{ème} passe de PAREXI d'une épaisseur < à la 1 ^{ère} . • Épaisseur totale hors PAREXI adjuvanté : 10 mm en tout point après grattage.	• 1 ^{ère} passe de PAREXI d'une épaisseur de 7 mm minimum. • 2 ^{ème} passe de PAREXI d'une épaisseur < à la 1 ^{ère} . • L'épaisseur totale en tout point après grattage.	• Application de PAREXI adjuvanté au 751 LANKOLATEX (0,5 l/sac) d'une épaisseur d'environ 5 mm. • 1 ^{ère} passe de PAREXI d'une épaisseur de 7 mm minimum. • 2 ^{ème} passe de PAREXI d'une épaisseur < à la 1 ^{ère} . • Épaisseur totale hors PAREXI adjuvanté : 10 mm en tout point après grattage.
	Rustique, rustique écrasé (pot de projection)	• 1 ^{ère} passe de PAREXI de 10 mm minimum en tout point. • 2 ^{ème} passe de PAREXI en grain décoratif.	• Application de PAREXI adjuvanté au 751 LANKOLATEX (0,5 l/sac) d'une épaisseur d'environ 5 mm. • 1 ^{ère} passe de PAREXI d'une épaisseur de 10 mm minimum en tout point hors PAREXI adjuvanté. • 2 ^{ème} passe de PAREXI en grain décoratif.	• 1 ^{ère} passe de PAREXI de 10 mm mini en tout point. • 2 ^{ème} passe de PAREXI en grain décoratif.	• Application de PAREXI adjuvanté au 751 LANKOLATEX (0,5 l/sac) d'une épaisseur d'environ 5 mm. • 1 ^{ère} passe de PAREXI d'une épaisseur de 10 mm minimum en tout point hors PAREXI adjuvanté. • 2 ^{ème} passe de PAREXI en grain décoratif.

En décoration sur supports assurant par eux-mêmes l'étanchéité

Support	Finition	Application
Béton <i>L'épaisseur maximale, y compris les modérateurs, est de 15 mm</i>	Gratté	• Application de MICRO-GOBETIS 2000 ou application de PAREXI adjuvanté au 751 LANKOLATEX (0,5 l/sac) d'environ 5 mm. • Suivi d'une passe de PAREXI assurant une épaisseur totale de l'enduit comprise entre 5 mm et 15 mm maximum après grattage.
	Rustique, rustique écrasé (pot de projection)	• Application de MICRO-GOBETIS 2000 ou application de PAREXI adjuvanté au 751 LANKOLATEX (0,5 l/sac) d'environ 5 mm. • 1 ^{ère} passe de PAREXI d'une épaisseur de l'ordre de 7 à 8 mm. • 2 ^{ème} passe de PAREXI en grain décoratif.
Maçonnerie enduite	Gratté	1 - Préparation des supports • Sur supports absorbants : une passe d'accrochage n'est pas nécessaire. • Sur supports fermés : application d'une passe de MONODECOR GM adjuvanté au 751 LANKOLATEX (0,5 l/sac) en épaisseur d'environ 5 mm.
	Rustique, rustique écrasé (pot de projection)	2 - Couche de finition • Application d'une passe de MONODECOR GM en épaisseur de l'ordre de 7 à 8 mm.

C.A.P. de MAÇON

Session 2012

EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle

DT 9 / 12

EXTRAIT DU CCTP

1. TERRASSEMENTS – VOIRIE – RESEAUX

1.1 - TERRASSEMENT

- DECAPAGE, PREPARATION DU SOL

Décapage des terres végétales sur l'emprise de la construction et sur tous les emplacements du terrain devant recevoir du remblai.

Les terres seront placées en cavalier sur le terrain, en attente de réemploi pour l'aménagement du jardin, à des emplacements où elles ne gêneront pas la bonne marche du chantier.

- FOUILLES EN PLEINE MASSE

Fouilles en pleine masse à 1,00 ml du nu des façades pour excavation du vide sanitaire.

Les fonds de fouilles, dont les profondeurs seront déterminées précisément lors de l'implantation, seront dressés parfaitement de niveau.

Les terres seront placées en cavalier sur le terrain, en attente de réemploi pour l'aménagement du jardin, à des emplacements où elles ne gêneront pas la bonne marche du chantier.

Les terres éventuellement excédentaires seront évacuées.

- FOUILLES EN RIGOLES

Fouilles en rigoles pour semelles en fondations pour la construction de la maison.

Se renseigner auprès de l'entrepreneur de maçonnerie pour les dimensions des semelles.

En aucun cas les largeurs de semelles ne devront être inférieures à 0,45 m.

En aucun cas les hauteurs de semelles ne devront être inférieures à 0,30 m.

Les fonds de fouilles seront parfaitement dressés de niveau et les bords de fouilles tranchés net.

Les terres seront placées en cavalier sur le terrain, en attente de réemploi pour l'aménagement du jardin

- MOUVEMENTS DES TERRES, REMBLAIS, EVACUATIONS

Les terres de fouilles seront réutilisées en remblaiement.

Les terres végétales seront étendues en surface au pourtour de la construction.

Les terres excédentaires seront chargées sur camion et évacuées aux décharges publiques.

1.2 - RESEAUX ET CANALISATIONS

- TRANCHEES TECHNIQUES

Les tranchées techniques seront creusées à une profondeur de mise hors gel.

Les tranchées techniques seront soigneusement remblayées après pose des grillages avertisseurs.

Les canalisations suivantes seront posées sur lit de sable, suivant dispositions des plans :

- EVACUATIONS

- Canalisation d'évacuation des eaux usées:

Canalisation en PVC, de diamètre supérieur ou égal à 100 mm, pour évacuation des eaux usées depuis l'habitation et réseau communal de tout-à-l'égout.

1.3 - DRAINAGES PERIPHERIQUES PAVILLON ET GARAGE INDEPENDANT

A la périphérie des murs extérieurs, au niveau supérieur des fondations, fourniture et pose de drainages PVC Ø 100 mm.

Ces tuyaux seront enrobés dans un lit de gravillons recouvert d'un feutre géotextile, type Bidim.

Ils seront raccordés, avec une pente minimale de 3 mm/m au réseau d'évacuation des eaux pluviales.

1.4 - RECOLTE DES EAUX PLUVIALES

- REGARDS SIMPLES POUR EAUX PLUVIALES

Fourniture et pose de regard 33 x 33 en béton moulé, placés en pied de chute et aux jonctions des canalisations d'évacuation.

Tampons en béton moulé légèrement armé.

Hauteur des regards suivant nécessités d'écoulements. Fourniture et pose si nécessaire de rehausses pour que le tampon soit à 10 cm au dessous du niveau du sol fini de l'habitation

- CANALISATIONS DE RECOLTE D'EAUX PLUVIALES

Fourniture et pose de tuyaux P.V.C. Ø ≥80 mm pour canalisation de récolte des eaux pluviales entre les regards en pied de chutes de gouttières.

Ces tuyaux seront placés le long des murs enterrés de l'habitation. Ils seront parfaitement calés pour avoir une pente suffisante et éviter toute déformation.

Raccordement au puisard.

2 - MAÇONNERIES

2.1 - INFRASTRUCTURES POUR VIDE SANITAIRE ET GARAGE INDEPENDANT

- SEMELLES EN FONDATIONS

Réalisation de semelles filantes en fondation de l'habitation.

En aucun cas les largeurs de semelles ne devront être inférieures à 0,45 m et les hauteurs inférieures à 0,30 m.

Mise en hors gel des fondations. En aucun cas la profondeur des fondations ne devra être inférieure à 0,60 m.

Les fondations seront exécutées en béton C20/25.

Le ferrailage des semelles sera réalisé avec des armatures préfabriquées type : ELS 35-15.

Des aciers en attente 2 HA Ø 10 (hauteur 1,20 m minimum) seront disposés verticalement dans les semelles pour liaison avec les armatures des poteaux des chaînages verticaux du vide sanitaire et du garage indépendant.

La sécurité des aciers en attente devra être assurée par la méthode assurant le maximum de garantie contre l'emplacement de préférence des crosses qui devront être coupées avant coulage (poussée au vide).

ARASE SANITAIRE

Les premiers joints des murs enterrés seront étanches.

Ces joints d'étanchéité seront exécutés au mortier de ciment avec incorporation d'hydrofuge.

- MURS EXTERIEURS DU VIDE - SANITAIRE

Les murs du vide - sanitaire seront exécutés en blocs creux de 20/25/50 cm hourdés au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment à maçonner (ex. BATI-CEM 12.5).

Les joints horizontaux et verticaux, seront soigneusement garnis et talochés.

2.2 - ENDUITS D'IMPERMEABILISATION ET DE DECORATION DES MURS

Les enduits de façades du pavillon, du garage indépendant et des murs de clôture seront réalisés avec produit monocouche de couleur blanc cassé la finition sera grattée fin. Conformement au DTU 26.1.

C.A.P. de MAÇON	Session 2012	
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle		DT 10 / 12

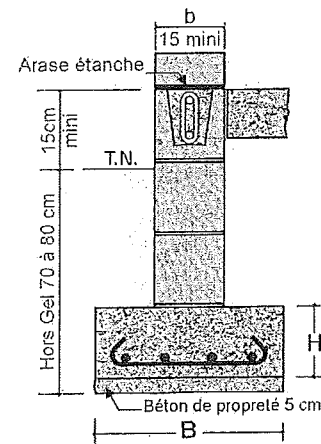
FONDATEMENTS DE LA MAISON INDIVIDUELLE

Semelles filantes

CONFORMES au D.T.U. 13-12: l'armature minimale de chaînage de fondation est de 1,6 cm² en armatures HA FeE500.

Semelles Plates S
Bois homogènes peu compressibles.
Absence de risque de tassements différentiels.

Section	Désignation Réf. L	Section Béton B x H cm	Ø ① mm	Charges admissibles P _{ser} (daN/m) aux E.L.S.		
				Contraintes admissibles du sol (daN/cm ²) aux E.L.S.		
				1	1,5	2
	S 35	45 x 20	3 Ø 8*	4500	6750	6770
	S 35R	45 x 20	3 Ø 10	4500	6750	9000
	S 45	55 x 25	4 Ø 8	5500	8250	9690
	S 55	65 x 25	4 Ø 8	6500	9750	13000
	S 65	75 x 30	4 Ø 8	7500	11250	15000



Hypothèse : Fissuration préjudiciable.
'308 (1,51 cm) constitue une section par défaut proche de l'exigence DTU et couramment admise dans les sols homogènes, de bonne compacité.

Semelles Renforcées Ø et Ø filants
Bois homogènes peu compressibles.
Chaînages de fondation renforcés en 2 nappes, capables de payer du faible tassement différentiel.

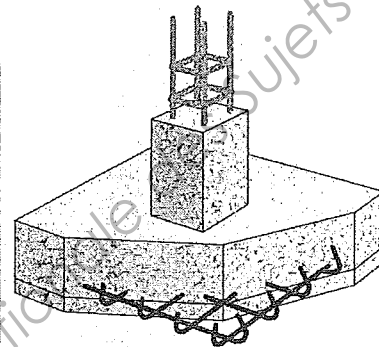
Section	Désignation Réf. b-h	Section Béton B x H cm	Ø ① mm	Charges admissibles P _{ser} (daN/m) aux E.L.S.		
				Contraintes admissibles du sol (daN/cm ²) aux E.L.S.		
				1	1,5	2
	ELS 35-15	45 x 25	6 Ø 8	4500	6750	9000
	ELS 45-20	55 x 30	6 Ø 8	5500	8250	11000
	PPS 55-20	65 x 30	8 Ø 10	6500	9750	10200
	PPS 65-20	75 x 30	8 Ø 10	7500	11250	11600

Longueur standard 6m

Semelles Isolées sous poteaux

Semelles Carrées SC

Section	Désignation Réf. A	Section Béton B x B x H cm	Charges admissibles P _{ser} (daN) aux E.L.S.		
			Contraintes admissibles du sol (daN/cm ²) aux E.L.S.		
			1	1,5	2
	SC 55	65 x 65 x 20	4230	6340	7100
	SC 75	85 x 85 x 25	7230	10840	11800
	SC 95	105 x 105 x 30	11030	16540	18100
	SC 115	125 x 125 x 35	15630	23440	28000
	SC 135	145 x 145 x 40	21030	31540	32400



*Autres dimensions et semelles rectangulaires SR : nous consulter.

Dans le cas de mauvais sols présentant des risques de tassements importants ou différentiels (argiles gonflantes, remblais, limons, couches de sol hétérogènes, ...), la rigidification des semelles, des soubassements et des murs en élévation est à soumettre à votre bureau d'études béton armé sur la base d'une étude géotechnique préalable.

STANDARM vous propose un service global adapté à la MAISON INDIVIDUELLE :

L'ÉTUDE DE SOL + L'ÉTUDE BÉTON ARMÉ LA SOLUTION ARMATURE + L'ARMATURE COLIS LSA

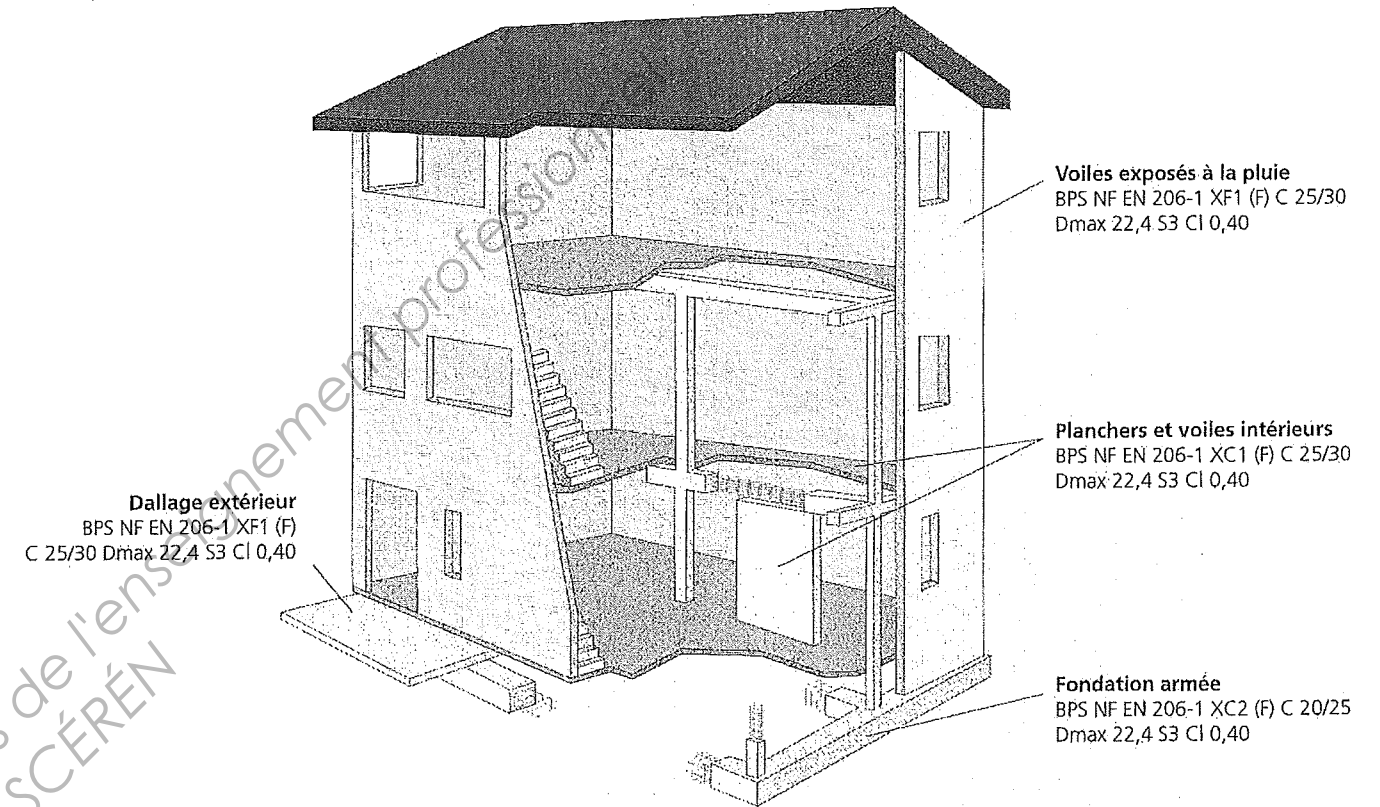
"La Solution Sécurité des Structures"



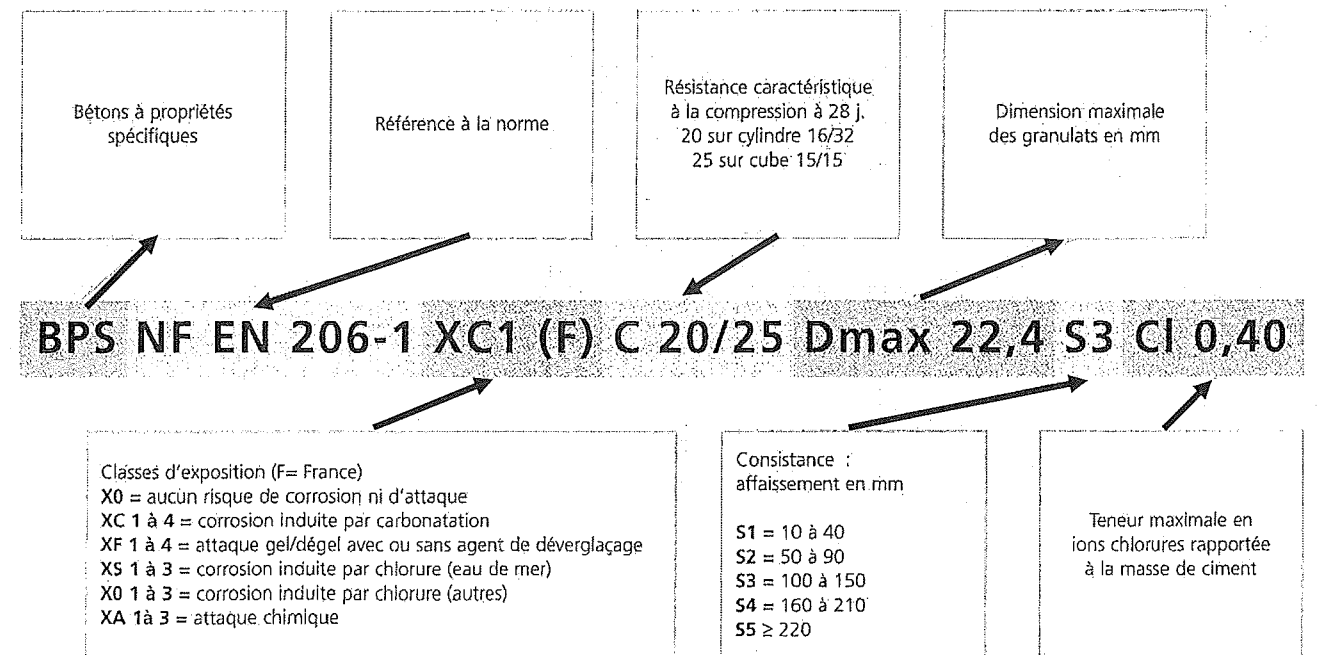
Classes d'exposition dans le bâtiment :

Norme béton NF EN 206-1

Quelques exemples d'applications courantes.



Exemple de découpage de la nouvelle dénomination pour un béton BPS :



LES ORGANISMES DE PREVENTION

La médecine du travail



Je veille à la santé des salariés pour les préserver des nuisances et notamment des risques liés à l'utilisation des produits dangereux.

Le C.H.S.C.T. ou A.C.M.O

Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail.

Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.



J'exprime le point de vue des salariés sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise.

L'inspection du travail



Je contrôle l'application de la législation du travail dans l'entreprise.

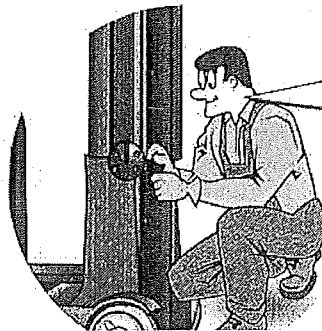
Service de prévention de la C.R.A.M

Caisse Régionale d'Assurance Maladie



Je préconise toute mesure justifiée de prévention en vue de faire diminuer le nombre et la gravité des accidents et des maladies professionnelles.

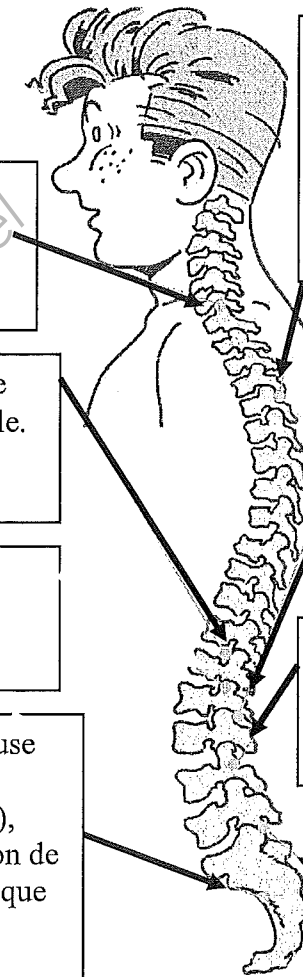
L'organisme de contrôle technique



Je vérifie périodiquement l'état de conservation des équipements de travail.

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

LE POIDS DES CHARGES ET DES POSTURES



Disque intervertébral : cartilage élastique séparant deux vertèbres.

Hernie discale : sortie d'un disque intervertébral ou d'une partie de celui-ci, hors de la cavité où il se trouve. Une tuméfaction est formée par ce disque sous la peau.

Lombes : régions du dos situées de chaque côté de la colonne vertébrale.

Lombarthrose : arthrose des articulations intervertébrales de la région lombaire.

Lombostat : corset orthopédique destiné à soutenir la colonne vertébrale lombaire et sacrée.

Lombalgie : douleur de la région lombaire. (mal de dos ou reins)

Sciaticque : affection très douloureuse du nerf sciatique (qui innerve les muscles de la cuisse et de la jambe), due le plus souvent à la compression de ses racines, par une hernie d'un disque intervertébral.

Radiculalgie : douleur liée à la souffrance de la racine postérieure d'un nerf rachidien.

LES NUISANCES SONORES

Les équipements de protection individuels contre le bruit (PICB).

Le casque antibruit, les bouchons d'oreilles et les coquilles antibruit pour casque de chantier.

La surdité est une atteinte irréversible, il faut utiliser ces équipements en fonction des travaux, du matériel utilisé et du temps d'utilisation.



Niveau de bruit	Durée max d'exposition par jour
83 dB	8 heures
88 dB	4 heures
93 dB	2 heures
97 dB	1 heure
100 dB	30 minutes
103 dB	15 minutes
106 dB	5 minutes

C.A.P. de MAÇON	Session 2012	
EP 1 - Analyse d'une situation professionnelle		DT 12 / 12